

ΠΡΕΣΒΕΙΑ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ
ΣΤΗ ΓΑΛΛΙΑ
ΓΡΑΦΕΙΟ ΤΥΠΟΥΠρος: Π. Τ. Πρωθυπουργού
ΥΠ. ΤΥΠΟΥ & Μ.Μ.Ε.
AMBASSADE DE GRECE
EN FRANCE
BUREAU DE PRESSE

Παρίσι 13/2/2003

Α.Π.: Φ 43 / 89

ΥΠΟΥΡΓΕΙΟ ΤΥΠΟΥ & Μ.Μ.Ε.
Δ/ΝΣΗ ΥΠΗΡΕΣΙΩΝ ΕΞΩΤΕΡΙΚΟΥΠΡΟΣ : ΥΠΟΥΡΓΕΙΟ ΤΥΠΟΥ & ΜΜΕ
- Δ/ΝΣΗ ΥΠΗΡΕΣΙΩΝ ΕΞΩΤΕΡΙΚΟΥ
Τμήμα Σχεδιασμού & ΕφαρμογήςΚΟΙΝ. : - ΓΡΑΦΕΙΟ ΓΕΝΙΚΟΥ ΓΡΑΜΜΑΤΕΑ
ΕΝΗΜΕΡΩΣΗΣ
- Γ.Τ.ΣΤΡΑΣΒΟΥΡΓΟΥ
Ε.Δ. : - ΠΟΛΙΤΙΚΟ ΤΜΗΜΑ ΠΡΕΣΒΕΙΑΣ**ΘΕΜΑ : Γαλλικές θέσεις για Ιράκ και στάση Γαλλίας στο ΝΑΤΟ**

Σας διαβιβάζουμε συνημμένα για ενημέρωσή σας σημερινή ανακοίνωση της Δ/σης Τύπου του γαλλικού Υπουργείου Εξωτερικών με την οποία η Γαλλία δηλώνει την απόφαση της να σεβαστεί το γράμμα και το πνεύμα της συνθήκης του ΝΑΤΟ και τις υποχρεώσεις που απορρέουν προς όλους τους συμμάχους, ιδιαίτερα δε την Τουρκία.

Μεταξύ άλλων αναφέρει ότι το πραγματικό θέμα συζήτησης αφορά την υποστήριξη άμεση ή έμμεση, της Συμμαχίας, σε μια επιχείρηση κατά του Ιράκ. Στο σημείο αυτό η Γαλλία, η Γερμανία και το Βέλγιο θεωρούν ότι η προσφυγή σε βία δεν δικαιολογείται στις παρούσες περιστάσεις, αρνούνται επομένως να συμφωνήσουν σε μέτρα των οποίων μόνη δικαιολογία είναι η προετοιμασία από ένα σύμμαχο μιας στρατιωτικής επιχείρησης.

Η σημερινή συζήτηση αφορά επομένως στην πολιτική σημασία του ρόλου του ΝΑΤΟ στην προετοιμασία μιας στρατιωτικής επέμβασης: στο σημείο αυτό η Γαλλία θεωρεί ότι τα περισσότερα από τα μέτρα αυτά θα μπορούσαν να ληφθούν σε εθνικό επίπεδο χωρίς παρέμβαση του ΝΑΤΟ.

Η Γαλλία υπενθυμίζει ότι η στιγμή δεν είναι προετοιμασίας μιας στρατιωτικής επιχείρησης, αλλά ενίσχυσης και συνέχισης των επιθεωρήσεων στο Ιράκ.

Αν η Τουρκία απαιλείτο πράγματι, η Γαλλία θα εκτελούσε όλες τις υποχρεώσεις της απέναντί της : αυτό όμως δεν συμβαίνει σήμερα, εφόσον δεν συμμετέχει στην προετοιμασία μιας στρατιωτικής επέμβασης.

Επίσης διαβιβάζουμε σημερινή ανακοίνωση της ίδιας Υπηρεσίας με απαντήσεις του Εκπροσώπου Τύπου του γαλλικού Υπουργείου Εξωτερικών σε ερωτήσεις δημοσιογράφων για το θέμα του Ιράκ

- 2 -

Τέλος παρ. παραρτ. που κατέθεσε στις 10/2 στον ΟΗΕ η Γαλλία με προτάσεις για την ενίσχυση των επιθεωρήσεων στο Ιράκ

Ο ΠΡΟΪΣΤΑΜΕΝΟΣ


B. ΚΑΡΑΒΑΣΙΑΔΗΣ

Συνημ.: 5 σελίδες



<http://www.diplomatie.gouv.fr/actu/article.asp?art=32346>

Questions régionales > Iraq



IMPRIMER

IRAQ : Débats en cours à l'OTAN / Positions françaises



© 2003 - Tous droits réservés

DEBATS EN COURS A L'OTAN / IRAQ / POSITION FRANCAISE

Dans les débats en cours à l'OTAN sur l'implication de l'Alliance dans la préparation d'une opération contre l'Irak : la France réaffirme sa détermination à respecter, dans sa lettre et dans son esprit, le traité de l'Atlantique Nord et les obligations qui en découlent envers tous ses alliés, notamment la Turquie.

Mettre en doute l'engagement de la France au sein de l'Alliance est d'ailleurs soit de l'ignorance soit de la malveillance : la France a été le premier fournisseur de moyens aériens derrière les Etats-Unis durant la campagne du Kosovo en 1999, elle est aujourd'hui le premier contributeur de troupes aux opérations de l'OTAN devant les Etats-

Unis.

Enfin, faut-il rappeler que la France a toujours assumé toutes ses responsabilités à l'occasion des grandes crises de la guerre froide (Cuba, blocus de Berlin, euro-missiles notamment) ou pendant la guerre du Golfe.

Ce qui est en jeu dans le débat actuel, c'est la protection de la Turquie dans l'hypothèse où sa participation à une opération contre l'Irak entraînerait des représailles de Bagdad sur son territoire. La Turquie demande donc la garantie de la protection de l'OTAN avant de s'engager aux côtés des américains contre l'Iraq.

Dans ces conditions, la réalité du débat actuel porte donc sur le soutien, direct ou indirect, de l'Alliance à une opération contre l'Iraq.

Sur ce point, la France, l'Allemagne et la Belgique qui estiment que le recours à la force n'est pas justifiée dans les circonstances présentes refusent donc de donner leur accord à des mesures dont la seule raison est la préparation par un allié d'une opération militaire.

Le débat actuel porte donc sur la signification politique du rôle de l'OTAN dans la préparation de l'intervention militaire : sur ce point, la France estime que la plupart des mesures envisagées pourraient être prises à titre national sans qu'il soit besoin de faire appel à l'OTAN.

La France rappelle que l'heure n'est pas à la préparation d'une opération militaire mais au renforcement et à la poursuite des inspections en Iraq.

Si la Turquie était réellement menacée, la France assumerait toutes ses obligations à son égard : force est de constater que ce n'est pas le cas aujourd'hui, si elle ne s'associe pas à la préparation d'une opération américaine.



<http://www.diplomatie.gouv.fr/actu/article.asp?art=32352>

Grandes thèmes diplomatiques - Iraq - Positions françaises

IMPRIMER

Iraq / Rappel de la position des autorités françaises

Réponses du porte-parole aux questions du point de presse
(Paris, le 13 février 2003)

Vladimir Poutine a déclaré que la Russie utiliserait son droit de veto au Conseil de sécurité, 's'il le faut'. Les autorités françaises ont-elles la même position ?

Je vous renvoie aux déclarations sur ce point des autorités françaises.

Quelles sont les réponses des autorités françaises sur ce point ?

Je rappelle les propos tenus par le Président de la République le 4 février dernier au Touquet, en réponse à une question portant in fine sur l'usage éventuel du droit de veto :

Début de citation : 'Tout d'abord, je considère que la guerre, c'est toujours la plus mauvaise des solutions. J'ajoute que, dans cette région, on n'a pas besoin d'une guerre supplémentaire. Ceci étant dit, je le répète, je considère que nous devons attendre. Nous avons adopté une stratégie, c'est l'inspection. Nous devons faire confiance aux inspecteurs. C'est mon cas. C'est d'ailleurs le cas de tout le monde et nous devons les laisser libres des délais dont ils ont besoin.

Voilà ma position.

Pour ce qui concerne le reste, la France prendra ses responsabilités comme elle estimera devoir les prendre, le moment venu et compte tenu des circonstances.' Fin de citation.

En privilégiant la poursuite des inspections pour désarmer l'Iraq, la France et l'Allemagne cherchent-elles, comme l'a affirmé Colin Powell, à maintenir Saddam Hussein au pouvoir ?

Tout ceci n'est pas sérieux. La France défend une solution dans le cadre des Nations unies, dans le cadre de la résolution 1441 qui est la solution préconisée par la Communauté internationale toute entière, c'est à dire une solution par le biais des inspecteurs travaillant sur le terrain, comme étant l'oeil et la main de la Communauté internationale. Nous l'avons dit clairement, tant que ces inspecteurs peuvent travailler, c'est les termes mêmes de la résolution 1441, nous devons appuyer leurs efforts et c'est pour cela que la France avec d'autres Etats, a décidé de proposer le renforcement de ces inspections, pour accroître l'efficacité, la capacité à agir des inspecteurs.

La déclaration du ministre allemand de la Défense affirmant qu'un compromis serait trouvé samedi à l'OTAN pour l'aide à la Turquie, signifie-t-elle que la position des autorités allemandes (et françaises) a changé ?

S'agissant de la position allemande, je vous renvoie vers les autorités allemandes.

La position française a-t-elle changé et pensez vous conclure un accord samedi à Bruxelles ?

Non, la position de la France n'a pas changé :

Dans cette affaire, nous faisons une distinction très claire entre deux choses. Premièrement, notre solidarité avec la Turquie qui est entière. Deuxièmement, notre approche politique de la crise iraquienne qui se fonde sur la résolution 1441. A cet égard, nous ne pouvons pas à travers une décision de l'OTAN, donner aujourd'hui a priori notre appui à une intervention armée en Iraq et préjuger ainsi des décisions qui relèvent du Conseil de sécurité. Je rappelle quand même que la France est aujourd'hui le premier contributeur de troupes aux opérations de l'OTAN. Il y a actuellement 5 941 soldats français dans des opérations de l'OTAN, soit plus que les Italiens, plus que les Allemands, plus que les Anglais et plus que les Américains.

Le ministre a-t-il eu des contacts avec son homologue espagnole ces derniers jours sur l'Iraq ? Si oui, quelles ont été les conclusions ?

Je confirme que M. de Villepin s'est entretenu à deux reprises, avant-hier, puis hier, avec son homologue espagnole à propos de l'Iraq : il s'agissait de préparer la session du Conseil de sécurité du 14 février et du Conseil européen du 17 février.

IRAQ - NATIONS UNIES
NON PAPIER FRANCAIS
SUR LE RENFORCEMENT DES INSPECTIONS
DOCUMENT DIFFUSE A LA CCVINU,
A L'AIEA ET AUX MEMBRES
DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES

(New York,
10 février
2003)

La résolution 1441 (2002), dans son préambule rappelle que le fonctionnement effectif de la Commission qui a succédé à la commission spéciale et de l'AIEA est indispensable à l'application de la résolution 687 et d'autres résolutions pertinentes. Elle fixe, dans son paragraphe 7, un certain nombre de règles révisées et supplémentaires pour faciliter le travail des inspecteurs en Iraq. L'organisation actuelle de la CCVINU repose sur le plan d'organisation soumis le 6 avril 2000 par Hans Blix au Conseil de sécurité conformément au paragraphe 6 de la résolution 1284 et approuvé par le Conseil dans une lettre de son président au Secrétaire général en date du 13 avril 2000. Le plan (S/2000/292) lui-même prévoit, dans son paragraphe 3, la possibilité de révision de la structure et des effectifs de la Commission en fonction des développements et des besoins à venir.

L'objectif d'un renforcement du dispositif est d'accroître l'efficacité des inspections. Elles doivent être plus intensives, plus directives, plus intrusives. Notre démarche est guidée par le souci de forcer l'Iraq à coopérer par la voie pacifique d'inspections intrusives. Pour ce faire, il est nécessaire que les inspections puissent aller au bout de leur logique, avec le soutien politique, technique et matériel des Etats membres. Il s'agit de s'assurer que le système en place soumet les autorités iraqiennes à une pression constante, et fait qu'elles n'ont d'autre choix que de "coopérer immédiatement, inconditionnellement et activement" avec les inspecteurs comme la résolution 1441 l'exige. Les inspections ont été conçues, dès le départ, comme un instrument intrusif nécessaire pour assurer l'élimination des programmes iraqiens prohibés. Leur rôle a toujours été conçu comme devant contraindre les iraqiens à se conformer à leurs obligations.

1 - Propositions :

Renforcement des effectifs et diversification du personnel :

Les objectifs sont d'élargir la couverture géographique du pays en multipliant la présence des inspecteurs en divers points du territoire, d'intensifier les inspections (accroissement du nombre et de la fréquence) et de les approfondir, enfin de permettre aux inspecteurs de faire face à des sites particulièrement étendus. L'efficacité des inspections en termes de désarmement et d'endigement s'en trouverait accrue. Un tel dispositif rendrait un éventuel effort de dissimulation de la part de l'Iraq beaucoup plus difficile à organiser.

Il y a aujourd'hui en Iraq environ 110 inspecteurs de la CCVINU et 9 inspecteurs de l'AIEA. En moyenne 10 équipes sont sur le terrain chaque jour. Jusqu'à présent, à peine la moitié des sites identifiés ont pu être inspectés. Si l'on double (240) ou triple (360) le nombre d'inspecteurs, on double ou triple également le nombre d'inspections quotidiennes.

Au-delà du doublement ou du triplement du nombre d'inspecteurs et d'équipes d'inspection dans les spécialités actuelles (armements chimique, biologique, balistique et nucléaire), d'autres types de personnels et d'experts devraient être recrutés :

- Le corps de sécurité créé pour assurer la protection des locaux des inspecteurs pourrait être significativement étoffé de manière à permettre, dans les cas où la CCVINU et l'AIEA l'estiment nécessaire, de garantir la surveillance de certains sites suspects ou inspectés. Ces personnels pourraient également intervenir dans le cadre de la disposition de la résolution 1441 qui prévoit que les inspecteurs sont autorisés à geler l'activité d'un site, au moins pour les sites les plus étendus.

- Afin de permettre un approfondissement des inspections, la CCVINU et l'AIEA ont besoin non seulement d'experts en armement, mais aussi d'experts douaniers, d'analystes comptables, d'archivistes et de tout autre spécialiste susceptible de contribuer à mieux comprendre la nature des programmes iraqiens de prolifération sur la base de documents et d'archives de nature administrative, budgétaire, financière, douanière, etc. La compréhension de ces aspects des programmes iraqiens pourrait permettre à la CCVINU et à l'AIEA de procéder à des missions plus inquisitoriales, y compris dans des centres d'archives.

- Le personnel de support administratif et technique ainsi que les traducteurs-interprètes vers/depuis l'arabe devrait être accru en proportion.

- Des équipes mobiles de contrôle douanier devraient être mises en place pour vérifier la nature des biens entrant en Iraq et s'assurer de l'absence d'importation de biens prohibés (biens militaires interdits par la résolution 687 et biens dits à double usage inclus sur la GRL et non approuvés par le comité 661). Les convois ne seraient pas systématiquement stoppés, mais la CCVINU pourrait procéder à tout moment à l'inspection d'une cargaison.

- La CCVINU dispose d'un bureau régional à Mossoul et en aura bientôt un à Bassorah. Compte tenu de la répartition géographique des sites à inspecter, ces deux bureaux régionaux devraient permettre d'assurer une bonne couverture du terrain. Une implantation dans l'ouest du pays pourrait néanmoins être utile, notamment pour servir de base aux équipes mobiles de douaniers susmentionnées.

Renforcement des moyens techniques :

Il s'agirait en particulier d'intensifier la surveillance aérienne. Un tel dispositif permettrait de balayer de façon systématique le territoire iraquien et d'assurer un contrôle permanent de l'ensemble des sites. Ce dispositif permettrait surtout grâce aux spécificités de chaque type d'appareil, de préparer ou d'accompagner les missions d'inspection. Ceci permettrait à la CCVINU d'identifier en amont les sites sur lesquels des mouvements ou modifications auraient été repérés et d'envoyer immédiatement une équipe d'inspecteurs. Ceci permettrait également, au moment du départ d'une équipe d'inspecteurs vers un site, de s'assurer que celui-ci est bien effectivement "gelé". Un tel rythme de surveillance permettrait de détecter les éventuels efforts de dissimulation.

Il s'agirait aussi de faciliter la collecte et le traitement des informations issus des services de renseignements nationaux. Les responsables de la CCVINU et de l'AIEA chargés de la collecte de cette information pourraient être mandatés par MM. Blix et El Baradei pour créer un centre ou bureau conjoint, organiquement rattaché à la fois à la CCVINU et à l'AIEA. Ce bureau pourrait être sis à New York (ou à Vienne). Il serait compétent pour solliciter, recevoir et traiter (1) l'information issue des services de renseignements nationaux ainsi que (2) l'information collectée par les moyens propres de surveillance aérienne de la CCVINU. Il devrait s'agir d'une structure relativement légère, constituée de cinq à dix experts de haut niveau, en particulier des analystes d'images. En parallèle, les services des Etats membres seraient appelés à collaborer plus étroitement entre eux et à adresser leurs informations de façon systématique au centre de coordination de la CCVINU et de l'AIEA.

Renforcement des méthodes :

L'objectif est l'établissement, par la CCVINU et l'AIEA, de la liste finalisée et hiérarchisée des questions non résolues de désarmement. Il s'agit d'avoir une vision claire, précise et objective des problèmes qui restent à régler. Il ne s'agit pas seulement d'identifier de manière exhaustive toutes les questions qui restent en suspens, mais également d'évaluer leur importance et leur degré de priorité. C'est important pour pousser les iraqiens dans leurs retranchements en ne leur laissant pas d'échappatoire sur ce que sont les questions auxquelles ils doivent répondre et sur lesquelles on attend une coopération véritablement active. Un tel exercice pourrait aussi être utile pour évaluer la nature de la menace que représente l'Iraq.

Les inspections devraient être organisées et planifiées de manière à progresser de façon systématique dans l'éluclidation de chacune des questions en suspens. Un ordre de priorité devrait être établi, de même qu'un calendrier. Une évaluation-bilan des progrès ou absence de progrès dans les différents domaines identifiés devrait être planifiée à intervalle régulier.

Création d'un coordinateur permanent sur place :

MM. Blix et El Baradei n'ont pas vocation à être en permanence sur le terrain. Il serait particulièrement utile qu'ils aient à Bagdad un représentant qui serait leur relais en même temps que l'interlocuteur des autorités iraqiennes au jour le jour. Ce représentant assurerait également la coordination sur place des actions de la CCVINU et de l'AIEA. Il ferait, au quotidien, la synthèse des questions et des problèmes et assurerait la liaison avec les autorités iraqiennes. Il serait chargé de la synthèse des évaluations-bilans des progrès sur chaque question à intervalle régulier.

2 - Modalités de mise en œuvre :

Notre intention est de mettre en œuvre ces propositions en liaison étroite avec la CCVINU et l'AIEA. Il appartient naturellement en priorité à MM. Blix et El Baradei de définir les modalités d'application de ces différentes propositions.

La CCVINU et l'AIEA disposent de ressources financières suffisantes pour permettre le renforcement envisagé du dispositif. La CCVINU dispose de ressources accumulées pendant ses deux ans et demi d'existence avant le retour des inspecteurs en Iraq, période où la consommation était très largement inférieure aux ressources. Le compte de la commission continue d'être régulièrement alimenté tant que l'Iraq continue d'exporter du pétrole (0,8 % des recettes pétrolières versées sur le compte séquestre).

S'agissant des effectifs, la liste-réservoir (roster) de la CCVINU compte environ 350 experts, y compris les 110 inspecteurs déjà sur place. Les rotations sont actuellement prévues tous les trois mois. Dans ces conditions, un doublement immédiat des effectifs paraît possible, en combinant un allongement de la durée des séjours et la mobilisation immédiate du reste des experts inscrits sur la liste. Un triplement pourrait être réalisé rapidement, dans la mesure où des experts pourraient être rapidement sélectionnés et formés. Les stages de formation, par groupe de 60, ont une durée de trois à cinq semaines.

S'agissant des moyens techniques, plusieurs pays ont annoncé leur disponibilité à fournir sans délai les appareils de

surveillance aérienne supplémentaires. Outre l'U2, pourraient être mis à disposition : antonov russe, mirage IV français, drones allemands.

ANNEXE

Extrait des propos du ministre français des Affaires étrangères au Conseil de sécurité le 5 février 2003

"Pour cela, il nous faut définir avec MM. Blix et El Baradei les outils nécessaires pour accroître leurs capacités opérationnelles :

- doublons ou triplons le nombre des inspecteurs et ouvrons de nouveaux bureaux régionaux. Allons plus loin : ne pourrait-on pas mettre en place un corps spécialisé, chargé de maintenir sous surveillance les sites et les zones déjà contrôlés ?

- renforçons très sensiblement les capacités d'observation et la collecte d'informations sur le territoire iraquien. La France est disposée à fournir en ce sens tout son appui : elle est prête à déployer des appareils d'observation Mirage IV ;

- créons collectivement un centre de coordination et de traitement des informations qui fournirait en temps réel et de manière coordonnée à MM. Blix et El Baradei toutes les ressources en matière de renseignement dont ils pourraient avoir besoin ;

- recensons et hiérarchisons les questions de désarmement non résolues ;

- en accord avec les responsables des inspections, définissons un échéancier exigeant et réaliste pour avancer dans l'évaluation et l'élimination des problèmes. Il faut un suivi régulier des progrès réalisés dans le désarmement de l'Iraq.

Ce dispositif renforcé d'inspection et de surveillance pourrait être utilement complété par un coordonnateur permanent des Nations unies pour le désarmement de l'Iraq, installé sur place et travaillant sous l'autorité de MM. Blix et El Baradei.